

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°3 (arrêté de promulgation du 9 janvier 1937)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 janvier 1937

Numéro JO
n° 462 du 01/01/1937

Date du numéro
1 janvier 1937

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^o octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 5 novembre 1936, portant promulgation de la convention d'établissement et de navigation signée à Ottawa, le 12 mai 1933, entre la France et le Canada, inséré au Journal officiel de la République française des 9 et 10 novembre 1936

Vu la circulaire du Ministre des colonies n° 1890 du 3 décembre 1936;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 8 novembre 1936 susvisés, portant promulgation de la convention d'établissement et de navigation signée à Ottawa le 12 mai 1935 entre la France et le Canada.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A.

ANNEXE